

COMMUNE DE MERY

Conseil Municipal du 18 Juin 2018

Présents : . M.Batsalle, E. Bouvier, P. Glouannec, FP. Bermond, B. Exertier, N. Fontaine, F.Fourches, , C.Hédouin, S. Loi, C. Perruisset, S.Roulet,. O. Vallet.

Absents excusés: M.Pinson, JF. Buffet **Secrétaire de séance** : FP.Bermond

Préambule

Le Conseil rend hommage aux mérolains décédés depuis la dernière séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 9 avril 2018.

Les projets ont déjà été envoyés par courriel aux conseillers ainsi qu'une note de présentation.

Délibérations

1 Subvention départementale pour nouvelle école

L'enveloppe prévisionnelle du projet est de 2 305 000.00 € HT

Incluant, le coût prévisionnel des travaux de 1 790 960.00 € HT,

le coût de la maîtrise d'œuvre de 116 200 € HT et de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SAS (23 000 € HT+ 1.9% des dépenses)

Le Conseil confirme le lancement du projet et l'échéancier prévisionnel qui prévoit le démarrage des travaux en septembre 2018. Il sollicite l'aide maximum du Conseil départemental au titre du CTS sur ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2 FDEC pour chemin de Roman

Approuve le plan de financement estimatif suivant sur la base du HT. :

Subvention attendue du FDEC 47 894.70

Autofinancement 111 754.30

Total 159 649.00

Nathalie Fontaine fait remarquer que si cette demande rentre dans la catégorie 2 du FDEC, la demande a peu de chance d'aboutir

Adoptée à l'unanimité

3 Avenant convention SDES chemin du Haut de Fournet

La participation financière du SDES validée par la délibération du bureau syndical du 17 février 2017 s'applique à 70 % sur le montant total estimé retenu de l'opération de 61 681.30 € HT.

L'absence dans la convention dite de co-maîtrise d'ouvrage initiale de dispositions précises concernant la répartition de la prise en charge financière de l'opération par chacune des deux parties, les modalités de versement de la participation financière du SDES, ainsi que les modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente, oblige à signer un avenant à ladite convention initiale portant mandat de maîtrise d'ouvrage du SDES à Enedis.

Adoptée à l'unanimité

4 Groupement de commandes pour photocopieurs

Grand Lac a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre relatif au renouvellement et à la maintenance des moyens d'impression.

Ce groupement permettra surtout :

De réduire les charges financières liées à l'acquisition et à la maintenance des équipements, en raison d'économies d'échelle.

Considérant que Grand Lac serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

La commune était déjà engagée avec un nouveau fournisseur au moment de cette initiative, mais Roger Patermo a saisi cette opportunité pour obtenir la possibilité de résilier le contrat au bout de trois ans sans indemnité au lieu des 5 ans contractuels.

Adoptée à l'unanimité

5 Convention Grand- Lac pour traitement des irrécouvrables antérieurs Budget Eau.

En corrélation avec le transfert de la compétence EAU, il a été élaboré une convention de prise en charge financière par Grand- Lac des annulations de titres et factures irrécouvrables émis avant le 31 décembre 2016, dans le but de les rembourser aux communes.

Adoptée à l'unanimité

6 Tarifs périscolaires

Pascale Glouannec présente les tarifs proposés par la commission scolaire.

L'augmentation des tarifs est justifiée par le choix d'un nouveau prestataire qui apporte une meilleure qualité de repas.

La commission a décidé de regrouper, pour simplification, les QF, dont la tranche des 0 à 700 qui concerne peu de familles.

Nathalie Fontaine observe que cette catégorie déjà la plus défavorisée devra supporter le taux d'augmentation le plus fort.

Après discussion, il est convenu de rétablir cette tranche pour ne pas pénaliser les familles aux plus faibles revenus et d'augmenter les tarifs pour les extérieurs.

Il est décidé aussi d'augmenter la majoration aux non-inscrits dès le premier manquement.

SERVICES	Tarifs en Euros année 2018 - 2019				
Garderie du matin 7h30/8h30	1,10				
Garderie du midi 11h30/12h30	1,10				
Repas midi + garderie Coût total	QF 0 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1200	QF 1201 et plus et non renseignés	Extérieurs à la commune
	4.11	4.45	4.95	5.30	6.00
1ère h en garderie avec goûter : 16h30 à 17h30	1,75				
2ème h en garderie : 17h30 à 18h30.	1,15				

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Photovoltaïque

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré, avec des réserves, le 29 mai 2018.

François Fourches juge utile de faire une information dans le flash

Cantine scolaire

Le service des petits est difficile à assurer dans de bonnes conditions.

Il n'est pas possible de faire manger le personnel avant ni après les services.

Les petits ont besoin d'aide au repas. Une prise en charge plus tôt des petits par les ATSEM est à soumettre à l'école

Voisins vigilants

La question est soulevée par Odile Vallet. Aucun élu se propose comme référent. Le Maire contactera les gendarmes pour voir sous quelles formes la commune pourrait soutenir une action des administrés.

Prochain conseil le 27 août 2018